



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation d'une convention avec le SIPPAREC et le SIGEIF pour l'efficacité énergétique et la valorisation des certificats d'économie d'énergie

Séance du 29 septembre 2016

Convocation du 23 septembre 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-trois septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mmes Isabelle Drancy, Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mmes Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,
M. Timothé Lefebvre par M. Philippe Laurent,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etaient absents :

M. Philippe Tastes,
M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby,
Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Thibault Hennion

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 29 septembre 2016

Objet : Approbation d'une convention avec le SIPPAREC et le SIGEIF pour l'efficacité énergétique et la valorisation des certificats d'économie d'énergie

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Florence Presson,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Energie et notamment ses articles L221-1 et suivants,

Vu le décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010, relatif aux certificats d'économies d'énergie,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économie d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu la délibération du comité du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) du 15 décembre 2014,

Vu la délibération du comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPAREC) du 18 décembre 2014,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de signer cette convention d'habilitation tripartite, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Ville et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économie d'énergie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention d'habilitation tripartite proposée entre le SIGEIF, le SIPPAREC et la Ville relatif au dispositif des certificats d'économie d'énergie.

AUTORISE le maire à signer et à exécuter cette convention ainsi que des éventuels avenants.



Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe L...", is written over the text "le maire". The signature is fluid and cursive.